

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-131

Déposé le : 6.03.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Retards dans les taxations fiscales, quels risques et quels moyens engager pour les éviter !

Texte déposé

Après les articles relatant la situation fiscale de notre grand argentier et le dépôt d'une interpellation socialiste demandant des informations sur la LICOM en ce qui concerne la répartition des impôts entre deux communes, voici que nous découvrons que certaines taxations ne sont pas établies durant de nombreuses années.

Au-delà des situations personnelles, il nous apparaît important de comprendre comment fonctionne l'administration cantonale des impôts et comment le Conseiller d'Etat en charge des finances cantonales est informé des situations particulières de contribuables vaudois.

Nous sommes toutes et tous des contribuables. Quand tout se passe normalement, nous payons des acomptes durant l'année puis, en février-mars de l'année suivante, nous remplissons une déclaration d'impôts pour l'année précédente. Nous attendons ensuite la décision de taxation pour compléter nos acomptes et ou demander le remboursement des montant versés en trop. En règle générale, la taxation nous parvient dans le courant de l'année durant laquelle nous avons rempli notre déclaration. Il est évident que certaines situations personnelles peuvent rendre la taxation plus complexe, par exemple les séparations et divorces, les décès, les situations de chômage ou de maladie. Toutefois, il semble aussi que les situations soient différentes, au niveau de leur complexité, selon que nous soyons salarié-e-s ou indépendant-e-es, locataires ou propriétaires.

Le rapport de gestion qui nous est présenté annuellement nous donne un aperçu de l'état des taxations. On apprend par exemple que « à la fin 2016, près de 80% des 430'000 déclarations 2015 déposées sont taxées ». Toutefois, on ne sait rien du sort des 86'000 déclarations non taxées, ni de celles qui n'ont pas été taxées durant les années précédentes. Nous ignorons également quelle est la typologie des contribuables concerné-e-s quant à leur capacité contributive.

Nous nous permettons donc de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-il informé régulièrement des situations complexes en matière de taxation, que ce soit de

- manière anonymisée ou pas, de la part de l'ACI, de leur nombre et des montants en jeu ?
2. Combien y a-t-il de situations de retard de 5 ans ou plus en matière de taxation ?
 3. Quel est le délai de prescription pour taxer un contribuable et quels sont les moyens de l'ACI de le prolonger ?
 4. Des pertes fiscales ont-elles déjà été enregistrées dans notre canton, suite à la prescription d'une taxation fiscale ? Si oui, pour quels montants ?
 5. Le Conseil d'Etat tient-il compte de pertes fiscales à la suite de prescription dans son évaluation des risques financiers, lors de l'établissement du budget ?
 6. Lorsqu'un-e contribuable doit fournir des informations complémentaires à l'ACI permettant d'effectuer une taxation, quels sont les délais pour fournir celles-ci ? Des amendes sont-elles prononcées si les délais sont échus, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres cantons ?
 7. Quand une déclaration ne peut être taxée, l'administration fiscale prend-elle contact avec le ou la contribuable, pour lui donner des conseils sur des versements d'acomptes, afin d'éviter à celui-ci ou celle-ci de devoir faire face à des intérêts de retard et / ou de se retrouver devant un montant d'impôt cumulé impossible à assumer ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Induni Valérie

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

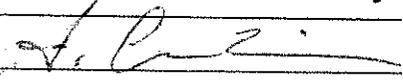
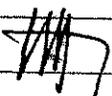
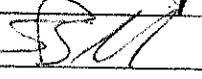
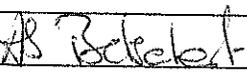
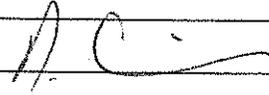
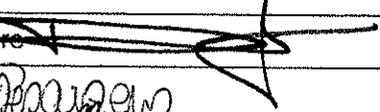
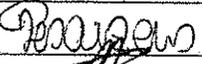
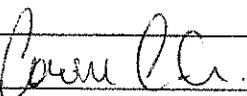
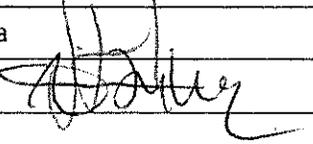
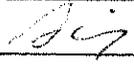
Signature :

Valérie

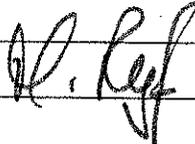
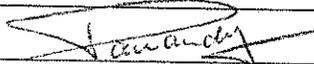
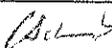
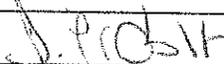
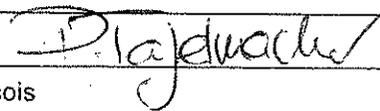
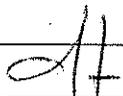
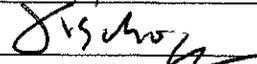
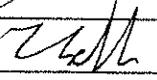
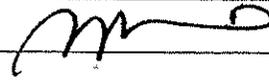
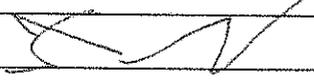
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto 	Epars Olivier
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Evéquo Séverine
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane 	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle 
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie 	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure 	Cuendet Schmidt Muriel 	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre 	Glardon Jean-Claude 
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane 	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre 	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine 	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie 	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique 
Keller Vincent	Paccaud Yves 	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude 
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline 
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel 
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice 	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre 